

**RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD**

**OBJET : Demande de subvention pour la création des éléments complémentaires à l'ensemble de décors forêt du théâtre Blossac**

*Mesdames, Messieurs,*

*La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais vient de terminer la réhabilitation de l'ancien théâtre de Châtelleraudais, aujourd'hui classé Monument Historique. Parmi les éléments qui ont plaidé en faveur d'une protection maximale au titre des Monuments Historiques, figurent l'ensemble des décors peints entreposés dans les réserves. Ces décors ont fait l'objet d'une étude préalable à la restauration en 2010.*

*En 2012, une tranche de restauration a été programmée pour les deux premiers ensembles dont le décor "forêt". Celui-ci a d'ailleurs été présenté au public lors de l'inauguration du théâtre Blossac en décembre dernier. Grâce à la participation de l'établissement public du château de Versailles, le décor a pu être présenté au complet avec son rideau de fond de scène et ses frises.*

*Les éléments prêtés par le théâtre Versailles sont repartis. Toutefois, afin de pouvoir offrir de nouveau ce décor dans son ensemble, il est envisagé de re-crée, d'après la documentation existante, le rideau de fond de scène et deux frises.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 3 alinéa II – 4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

**VU** la délibération n° 6 du conseil communautaire du 12 novembre 2001, définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, notamment l'Ancien Théâtre,

**VU** la délibération n° 2 du conseil communautaire du 1er février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**CONSIDERANT** que la communauté d'agglomération a la libre disposition du bâtiment et que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution,

**CONSIDERANT** que l'intervention de l'Etat est fixée à 50 % du montant HT des travaux,

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

## Délibération du bureau communautaire

du 10 Mars 2014

n° 8

page 2/2

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération et de solliciter la subvention suivante auprès de l'Etat :

Dépenses € HT		Recettes	
Création des éléments complémentaires au décor forêt	16 000 €	Etat (50% du montant HT)	8 000 €
		Autofinancement	8 000 €
<b>Total</b>	<b>16 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>16 000 €</b>

- de s'engager à financer la totalité des marchés de travaux, soit 19 200 € TTC sur l'exercice 2014, et d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

Les recettes seront imputées sur la ligne budgétaire : 324.18/2317/OP105/5105.

### UNANIMITE

Certifiée exécutoire  
Par le président de la communauté d'agglomération  
Transmis à la sous préfecture, le 12/03/14, n° 1358  
Publié au siège de la CAPC, le 11/03/14

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Nadège GROLLIER